



NOTE DE PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU CCAS COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 ET BUDGET PRIMITIF 2025

SOMMAIRE



1. Préambule – cadre général

2. Le compte financier unique 2024

- *2-1 La section de fonctionnement*
- *2-2 La section d'investissement*

3. L'affectation des résultats

4. Le budget primitif 2025

- *4-1 La section de fonctionnement*
- *4-2 La section d'investissement*

1 – PRÉAMBULE – CADRE GÉNÉRAL

L'article L.2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit que lors du vote du budget primitif, une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du budget soit jointe à la maquette budgétaire officielle afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation et expose les éléments de la proposition du Budget Primitif 2025 présenté sur les bases du rapport d'orientations budgétaires soumis à l'assemblée le 24 février dernier.

Le budget est **l'acte juridique** qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses. Il retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées pour l'année. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité. Le code général des collectivités territoriales impose une **adoption du budget primitif avant le 15 avril** de l'année à laquelle il se rapporte.



2 – LE COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Le référentiel M57 permet aux collectivités qui le souhaitent à titre expérimental de produire un compte financier unique en remplacement du compte administratif de l'ordonnateur et du compte de gestion du comptable. Le Centre Communal d'Action Social qui utilise la nomenclature M57 depuis le 1^{er} janvier 2023 répond aux conditions pour produire ce compte financier unique en 2024.

La mise en place du CFU vise plusieurs objectifs :

- favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière ; les données d'exécution budgétaire et les informations patrimoniales sont présentes au sein d'un même document ;
- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable; le contenu du compte financier a été revu afin de disposer de données clés et d'informations pertinentes (nouveaux ratios, rappel des taux d'impositions, bilan et compte de résultat synthétiques);
- aboutir à une confection 100 % dématérialisée sur l'ensemble de la chaîne ; des contrôles automatisés de cohérence sont réalisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable de la DGFIP, ce qui simplifie les travaux d'ajustement en fin de gestion et améliore la qualité des comptes.
- En mettant davantage en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, le CFU permettra de mieux éclairer les assemblées délibérantes et pourra ainsi contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales.
- À terme, le CFU et le rapport sur le CFU composant un bloc cohérent participeront avec les données ouvertes ("open data") à moderniser l'information financière.



2.1 LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement enregistrent un taux de réalisation de **91 %** (identique à 2023), mais une hausse de **9 %**.

CHAP.	Recettes de Fonctionnement	CA 2023 POUR MÉMOIRE	BUDGET 2024	CFU 2024	% REALISATION	% d'évolution CA 2023/CFU 2024
002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT		18 999,72			
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 346,05	1 347,00	1 346,05	100%	0%
013	ATTENUATION DE CHARGES DE PERSONNEL	3 807,03	3 850,00	1 283,28	33%	-66%
70	VENTE DE PRODUITS	96 611,07	98 503,28	94 982,49	96%	-2%
74	DOTATIONS, PARTICIPATIONS	302 417,24	361 250,00	344 964,61	95%	14%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	43,78	10,00	44,00	440%	1%
78	REPRISE SUR DOTATIONS, PROVISIONS	0,00	140,00	0,00	0%	
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	404 225,17	484 100,00	442 620,43	91%	9%

Chapitre (70) : Les ventes de produits principalement composées des remboursements d'aide à domicile sont en baisse de 2 %. Ce sont les placements en EHPAD, les décès et les interventions moins nombreuses qui entraînent cette diminution.

Chapitre (74) : La subvention communale de 54 000 € supplémentaires explique la progression de 14 %.

Chapitre (013) et (75) : L'année 2024 est marquée par un absentéisme moins important qui fait chuté le montant des indemnités journalières de 66 % par rapport à 2023.

2.1 LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

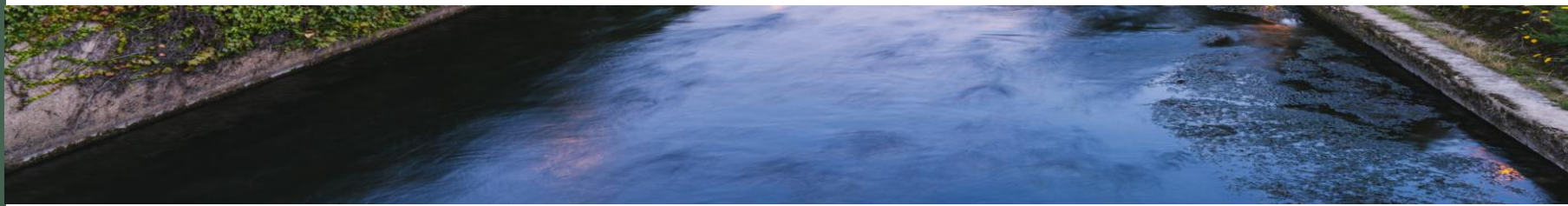
Les dépenses de fonctionnement progressent de 1 %.

CHAP	Dépenses de Fonctionnement	CA 2023 POUR MÉMOIRE	BUDGET 2024	CFU 2024	% REALISATION	% d'évolution CA 2023/CFU 2024
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT					
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	5 556,06	2 321,00	2 154,55	93%	-61%
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	60 310,07	64 117,00	60 956,13	95%	1%
012	CHARGES DE PERSONNEL	336 860,42	391 902,00	345 426,70	88%	3%
65	AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	20 373,69	24 160,00	17 083,38	71%	-16%
67	CHARGES SPECIFIQUES	224,14	1 000,00	0,00	0%	-100%
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS	138,32	600,00	209,49	35%	51%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		423 462,70	484 100,00	425 830,25	88%	1%

Chapitre (011) : Les charges à caractère général sont très stables, seulement 600 € de plus qu'en 2023. Cette stabilité découle de la baisse d'achat de fournitures qui compense la hausse des locations.

Chapitre (012) : La progression de 3 % des charges de personnel est raisonnable. Elle est liée au personnel administratif.

Chapitre (65) / (67) / (68) : Les autres charges de gestion sont en recul par rapport à 2023 et ce sont les aides accordées qui baissent de 28 % en 2024. Les risques de non-recouvrement de recettes augmentent et entraînent une progression des provisions de 88 % des dotations.



2-2 La section d'investissement

CHAP.	Recettes d'investissement	CA 2023 POUR MEMOIRE	BUDGET 2024	CFU 2024	% REALISATION	% d'évolution CA 2023/CFU 2024
001	EXCEDENT INVESTISSEMENT REPORTE	0,00	18 814,75			
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	5 556,06	2 321,00	2 154,55	93%	-61%
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS	2 104,05	220,25	273,67	124%	-87%
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00	2 820,00			
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		7 660,11	24 176,00	2 428,22	10%	-68%

Les principales recettes d'investissement sont:

- ✓ l'excédent cumulé qui s'élève à 18 814,75 € contre 18 684 € en 2023,
- ✓ L'amortissement du mini bus s'est achevé en 2023, c'est pourquoi les dotations sont en baisse de 61 %,
- ✓ La dotation de 273 € concerne le FCTVA sur les investissements 2022.

2-2 La section d'investissement

CHAP.	Dépenses d'investissement	CA 2023 POUR MEMOIRE	BUDGET 2024	CFU 2024	% REALISATION	% d'évolution CA 2023/CFU 2024
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 346,05	1 347,00	1 346,05	100%	0%
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00	0,00			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 869,64	20 009,00	1 887,90	9%	-61%
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 314,25	2 820,00			-100%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		7 529,94	24 176,00	3 233,95	13%	-57%

Les investissements 2024 sont composés de :

- L'acquisition d'une barrette supplémentaire pour la boîte à clés,
- De la dotation amortissement de subvention d'équipement de 2014.



3 – LES RÉSULTATS 2024 ET LEUR AFFECTATION

Le **compte financier unique (CFU)** 2024 présente les résultats comptables suivants :

	Recettes	Dépenses	Résultats 2024
Investissement	2 428,22	3 233,95	-805,73
Fonctionnement	442 620,43	425 830,25	16 790,18
Total			15 984,45

	Résultat cumulé au 31.12.2023	Part affectée à l'investissement	Résultats 2024	Résultat cumulé au 31.12.2024	Report	Résultat Cumulé Réel
Investissement	18 814,75		-805,73	18 009,02		18 009,02
Fonctionnement	18 999,72		16 790,18	35 789,90		35 789,90
Total	37 814,47		15 984,45	53 798,92		53 798,92

Reprise Résultats	<i>Excédent antérieur reporté en investissement (001)</i>	18 009,02
	<i>Report en recettes de fonctionnement (002)</i>	35 789,90

Les résultats 2024 sont ajoutés aux résultats 2023 pour aboutir à un résultat cumulé au 31/12/2024 de **53 798,92 €** répartis de la façon suivante :

- **18 009,02 €** à inscrire en recette d'investissement au compte 001
- **35 789,90 €** à inscrire en recette de fonctionnement au compte 002

4 – LE BUDGET PRIMITIF 2025

4.1 La section de fonctionnement 2025

CHAP.	Recettes de Fonctionnement	BUDGET 2024	CFU 2024	PROPOSITION BP 2025	% d'évolution BP 2024/2025
002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	18 999,72		35 789,90	88%
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 347,00	1 346,05	1 347,00	0%
013	ATTENUATION DE CHARGES DE PERSONNEL	3 850,00	1 283,28	1 301,10	-66%
70	VENTE DE PRODUITS	98 503,28	94 982,49	96 584,00	-2%
74	DOTATIONS, PARTICIPATIONS	361 250,00	344 964,61	345 550,00	-4%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	10,00	44,00	50,00	400%
78	REPRISE SUR DOTATIONS, PROVISIONS	140,00	0,00	0,00	
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	484 100,00	442 620,43	480 622,00	-1%

La prévision budgétaire prévoit une baisse de 1 % des recettes 2025.

En détail :

Les **ventes de produits baissent de 2 %** (chap. 70) par rapport aux prévisions 2024. Elles ont été ajustées par rapport aux réalisations de 2024.

Les dotations et participations diminuent de 4 %. Les prévisions 2024 n'ayant pas été atteintes, la prudence entraîne une estimation faite selon les recettes enregistrées en 2024. Le montant de la subvention de la commune reste à 139 000 € pour 2025.

Les **autres recettes** « aléatoires » ont été calculées sur une moyenne des années précédentes.

4.1 La section de fonctionnement 2025

CHAP.	Dépenses de Fonctionnement	BUDGET 2024	CFU 2024	PROPOSITION BP 2025	% d'évolution BP 2024/2025
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT				
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 321,00	2 154,55	2 274,00	-2%
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	64 117,00	60 956,13	74 209,00	16%
012	CHARGES DE PERSONNEL	391 902,00	345 426,70	382 529,00	-2%
65	AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	24 160,00	17 083,38	20 610,00	-15%
67	CHARGES SPECIFIQUES	1 000,00	0,00	500,00	-50%
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	600,00	209,49	500,00	-17%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		484 100,00	425 830,25	480 622,00	-1%

Comme les recettes, les dépenses de fonctionnement diminuent de 1 %.

En détail:

Les **charges générales** augmentent de 16 %, c'est 10 000 € de plus que les prévisions 2024 pour permettre l'évaluation externe en 2025.

Les **charges de personnel** baissent de 2 % par rapport aux prévisions 2024 mais elles sont en hausse de 11 % sur les dépenses réelles de 2024. L'augmentation de la CNRACL et le GVT sont les facteurs principaux de cette augmentation.

Les **autres dépenses** n'échappent pas à la baisse prévue en 2025. Les dépenses de logiciel dites « de liaison » des dernières années sont closes. Seuls les abonnements et les mises à jour annuels sont à prévoir. L'enveloppe dédiée aux aides s'élève à 14 000 € comme les années précédentes.

Le budget de fonctionnement s'équilibre à la somme de **480 622 €**.

4-1 La section d'investissement 2025

CHAP.	Recettes d'investissement	BUDGET 2024	CFU 2024	PROPOSITION BP 2025	% d'évolution BP 2024/2025
001	EXCEDENT INVESTISSEMENT REPORTE	18 814,75		18 009,02	-4%
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 321,00	2 154,55	2 274,00	-2%
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS	220,25	273,67	720,98	
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 820,00		2 950,00	5%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		24 176,00	2 428,22	23 954,00	-1%

Les recettes d'investissement 2025 se composent:

- Du FCTVA sur les dépenses d'investissement 2023,
- De la prévision de caution pour les logements,
- De l'excédent cumulé de 18 009 € et des dotations pour 2 274 €.



4-1 La section d'investissement 2025

CHAP.	Dépenses d'investissement	BUDGET 2024	CFU 2024	PROPOSITION BP 2025	% d'évolution BP 2024/2025
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 347,00	1 346,05	1 347,00	0%
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	20 009,00	1 887,90	19 657,00	-2%
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 820,00		2 950,00	5%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		24 176,00	3 233,95	23 954,00	-1%

Les prévisions de dépenses d'investissement se composent d'une enveloppe en acquisition de biens de 19 657 € et de la prévision obligatoire de remboursement de caution.

Le budget d'investissement s'équilibre à **23 954 €**.

En globalité, **le budget 2025** construit de manière prudente s'élève à **504 576 €**.



VILLE DE

PONT-
L'ÉVÊQUE